

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
Etats de l'ex-A. E. F.		5.065		2.535		215
CAMEROUN		5.065		2.535		215
FRANCE - A. F. N. - TOGO	4.875	6.795	2.440	3.400	205	285
Autres pays de la Communauté		9.875		4.840		405
Etats de l'ex-A. O. F.		6.795		3.400		285
EUROPE		8.400		4.200		350
AMERIQUE et PROCHE-ORIENT		9.745		4.875		410
ASIE (autres pays)	4.945	12.625	2.745	6.315	210	330
CONGO (Léopoldville) - ANGOLA		6.100		3.050		255
UNION SUD-AFRICAINNE		7.250		3.625		305
Autres pays d'Afrique		8.795		4.400		370

ANNONCES : 115 francs la ligne de 50 lettres, signes ou espaces, les lignes de titres ou d'un corps autre que le corps principal du texte comptant double.

PUBLICATIONS relatives à la propriété foncière, forestière et minière : 130 francs la ligne de 56 lettres ou espaces.

ADMINISTRATION : BOITE POSTALE 53, A BRAZZAVILLE.

Règlement sous un délai de quinze jours : par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre de M. le Trésorier Général et adressé à l'Imprimerie Officielle avec les documents correspondants.

S O M M A I R E

République du Congo

Ordonnance n° 64-9 du 4 mars 1964 approuvant le plan intérimaire de développement économique et social de la République du Congo	214
Ordonnance n° 64-10 du 10 mars 1964 relative aux pouvoirs d'investigation de l'inspection générale de l'administration en matière financière.	214
Ordonnance n° 64-11 du 16 mars 1964 portant institution de la compagnie nationale « Air Congo-Brazzaville »	215
Présidence de la République	
Décret n° 64-97 du 12 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre des finances, des postes et télécommunications	217
Décret n° 64-98 du 12 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre des affaires étrangères et de l'information	217
Décret n° 64-99 du 12 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre du travail et de la fonction publique	217
Décret n° 64-103 du 17 mars 1964 portant clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale	217
Décret n° 64-106 du 20 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, chargé de l'ASECNA et de l'aviation civile	217
Décret n° 64-112 du 24 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre des affaires étrangères et de l'information	218
Décret n° 64-113 du 24 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre d'Etat chargé de l'intérieur et de l'office du Kouilou	218

Décret n° 64-114 du 24 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre du travail et de la fonction publique	218
Décret n° 64-115 du 24 mars 1964 relatif à l'intérim du ministre d'Etat, chargé de la santé publique, de l'éducation nationale, des affaires sociales et de la population	218
Ministère de la défense nationale	
Décret n° 64-100 du 12 mars 1964 relatif aux indemnités pour frais de représentation de certains personnels militaires	218
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts	
Actes en abrégé	219
Rectificatif n° 1109/MAEFER du 12 mars 1964 à l'arrêté n° 352/MAEFER du 25 janvier 1964 portant nomination au cabinet du ministre de l'agriculture des eaux et forêts et de l'économie rurale	219
Rectificatif n° 1245/FP.-PC. du 20 mars 1964 à l'arrêté n° 392/FP.-PC. du 29 janvier 1964 portant révocation d'un moniteur d'agriculture.	219
Ministère de l'intérieur	
Décret n° 64-93 du 7 mars 1964 portant affectation de secrétaire d'administration de 1 ^{er} échelon des services administratifs et financiers	219
Décret n° 64-94 du 7 mars 1964 portant nomination de commis principal de 3 ^e échelon des services administratifs et financiers	220
Décret n° 64-95 du 7 mars 1964 portant nomination de commis de 5 ^e échelon des services administratifs et financiers	220
Décret n° 64-107 du 20 mars 1964 portant naturalisation	220
Décret n° 64-108 du 23 mars 1964 portant naturalisation	220

Décret n° 64-111 du 24 mars 1964 portant nomination d'agent spécial de 1 ^{er} échelon	221
Actes en abrégé	221
Ministère de la santé publique	
Actes en abrégé	223
Ministère de l'éducation nationale	
Actes en abrégé	223
Additif n° 1120/EN.-IA. du 12 mars 1964 à l'article premier de l'arrêté n° 598/EN.-IA. du 13 février 1964 accordant un complément de bourse aux étudiants congolais du centre d'enseignement supérieur de Brazzaville	232
Additif n° 1121/EN.-IA. du 12 mars 1964 à l'arrêté n° 917/EN.-IA. du 3 mars 1964 portant attribution de bourses aux élèves du collège privé de Chaminaide	232
Modificatif n° 1126/EN.-IA. du 12 mars 1964 à l'arrêté n° 609/EN.-IA. du 15 février 1964 portant attribution de bourses d'internat et secours scolaire aux élèves des établissements secondaires privés pour le premier semestre 1964	232
Ministère des affaires étrangères	
Décret n° 64-104 du 20 mars 1964 portant nomination aux fonctions de secrétaire général du ministère des affaires étrangères	232
Décret n° 64-105 du 20 mars 1964 portant nomination dans le cadre de la catégorie A 1 du personnel diplomatique consulaire de la République du Congo	232
Ministère de l'information	
Actes en abrégé	233
Ministère des travaux publics, des transports, chargé des relations avec l'A.T.E.C.	
Actes en abrégé	233
Additif n° 1036/MTP.-ST. du 9 mars 1964 à l'arrêté n° 566/MTP.-ST. du 12 février 1964	234
Ministère des finances	
Décret n° 64-96 du 10 mars 1964 instituant une indemnité de sujétions particulières en faveur de certains personnels des services financiers ..	234
Décret n° 64-117 du 26 mars 1964 autorisant l'acquisition d'un immeuble	235
Actes en abrégé	235
Ministère du commerce, de l'industrie, des mines, chargé de l'ASECNA et de l'aviation civile	
Décret n° 64-102 du 17 mars 1964 portant nomination d'un administrateur provisoire d'Air-Congo.	236
Décret n° 64-116 du 24 mars 1964 portant nomination des membres du conseil d'administration de la compagnie nationale « Air-Congo Brazzaville »	236
Actes en abrégé	237
Ministère du travail	
Actes en abrégé	238
Ministère de la fonction publique	
Décret n° 64-101 du 14 mars 1964 portant nomination en qualité d'inspecteurs des contributions directes stagiaires à l'école nationale des impôts	238
Décret n° 64-109 du 23 mars 1964 portant intégration dans le cadre de la catégorie A 1 des services techniques (travaux publics) de la République du Congo	239
Décret n° 64-110 du 23 mars 1964 portant nomination dans le cadre de la catégorie A 2 des services techniques (agriculture)	240
Actes en abrégé	240
Rectificatif n° 994/FP.-PC. du 7 mars 1964 à l'article 5 de l'arrêté n° 5404/FP.-PC. du 14 novembre 1963 autorisant l'envoi d'un stagiaire à l'I.H.E.O.M. à Paris	271
Rectificatif n° 987/FP.-PC. du 7 mars 1964 à l'arrêté n° 736/FP.-PC. du 19 février 1964 portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de brigadiers-chefs de douanes	271

Conférence des Chefs d'Etats de l'Afrique équatoriale

Décision n° 1-64/UDE.-329 du 17 janvier 1964 mettant en application les dispositions des articles du code des douanes	272
Décision n° 48-64/P. du 28 février 1964 rendant exécutoires les budgets du secrétariat général de la conférence, des bureaux communs des douanes, du central mécanographique et du service commun de contrôle du conditionnement	274
Délibération n° 2-64/ATEC du 24 janvier 1964 instituant une taxe de péage sur les navires touchant le port de Pointe-Noire	274
Délibération n° 5-64/ATEC du 24 janvier 1964 fixant les taxes sur les marchandises et produits manifestés déchargés ou chargés dans le port de Bangui, pour compter du 15 février 1964.	274
Délibération n° 6-64/ATEC du 24 janvier 1964 portant mise à jour et rajustement du barème des taxes d'exploitation du port de Brazzaville.	274
Délibération n° 7-64/ATEC du 24 janvier 1964 modifiant les tarifs généraux et spéciaux et conditions générales d'application et tarifs du chemin de fer Congo-Océan	275
Délibération n° 10-64/ATEC du 24 janvier 1964 portant fixation des règles d'utilisation des magasins de deuxième zone loués par le port de Pointe-Noire	278
Délibération n° 11-64/ATEC du 24 janvier 1964 portant fixation des tarifs de cession des remblais hydrauliques effectués par dragages ..	278
Délibération n° 14-64/ATEC du 24 janvier 1964 fixant le taux des primes de pilotage du port de Pointe-Noire	278
Délibération n° 16-64/ATEC.-CA. du 24 janvier 1964 organisant la commission des usagers du port de Bangui	279
Délibération n° 17-64/ATEC.-CA. du 24 janvier 1963 portant modification des taxes d'exploitation du port de Pointe-Noire	279
Délibération n° 21-64/ATEC.-CA. du 24 janvier 1964 portant fixation du tarif de location des barges à déblais des voies navigables	279
Acte n° 2-64-446 du 11 février 1964 portant extension du bénéfice des remises sur liquidation à certains agents des douanes	280
Acte n° 3-64-446 du 11 février 1964 portant modification du taux de la prime de risque allouée aux agents des brigades des douanes	280
Acte n° 4-64-430 du 11 février 1964 portant substitution du « système de la gestion » à celui de l'« exercice » prévu pour l'exécution du budget du secrétariat général de la conférence des Chefs d'Etat de l'Afrique équatoriale et les budgets annexes des services rattachés ..	280
Acte n° 5-64-429 du 11 février 1964 modifiant la convention portant organisation de l'agence transéquatoriale des communications	283
Acte n° 6-64-434 du 11 février 1964 fixant le siège de la direction des voies navigables de l'agence transéquatoriale des communications à Bangui	283
Acte n° 7-64-465 du 11 février 1964 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 24-64 en date du 24 janvier 1964 du conseil d'administration de l'agence transéquatoriale des communications	283
Délibération n° 24-64/ATEC.-CA. du 24 janvier 1964 donnant délégation au président du comité de direction de l'A.T.E.C. pour poursuivre la mise en place d'un prêt à moyen terme pour le financement des aménagements du môle I du port de Pointe-Noire	284
Acte n° 8-64-466 du 11 février 1964 autorisant l'agence transéquatoriale à rechercher par voie d'emprunts, les moyens de financement des investissements ferroviaires et portuaires imposés par la mise en exploitation des gisements de potasse de Holle	284

Acte n° 9-64-467 du 11 février 1964 autorisant l'agence transéquatoriale des communications à rechercher par voie d'emprunt, les moyens de financement nécessaires à l'achat de matériel fluvial destiné au transport de marchandises ..	284	Acte n° 22-64-461 du 12 février 1964 approuvant les délibérations n°s 3-63/CE. et 4-64-CE. du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de la caisse d'épargne	294
Acte n° 10-64-468 du 11 février 1964 modifiant l'article 6 de la convention portant organisation de l'agence transéquatoriale des communications	284	Délibération n° 3-64-CE. du 4 décembre 1963 portant adoption du budget de la caisse d'épargne pour l'exercice 1964	295
Acte n° 11-64-464 du 11 février 1964 approuvant le budget de l'agence transéquatoriale des communications pour l'exercice 1964	285	Délibération n° 4-63/CE. du 4 décembre 1963 portant fixation du taux de l'intérêt à verser aux déposants pour l'année 1964	295
Acte n° 12-64-451 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 7-63 du 4 décembre 1963	286	Acte n° 23-64-458 du 12 février 1964 déclarant responsable d'un débet dans les mêmes conditions que le comptable de l'office équatorial des postes et télécommunications tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres ...	295
Délibération n° 7-63 du 4 décembre 1963 portant réaménagement du budget de l'exercice 1963 ..	286	Acte n° 24-64-459 du 12 février 1964 accordant à l'inspecteur du corps autonome des postes et télécommunications, la décharge totale de responsabilité	295
Acte n° 13-64-460 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 2/CE.-63 du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de la caisse d'épargne de l'office équatorial des postes et télécommunications	287	Acte n° 25-64-459 du 12 février 1964 accordant à l'ex-chef de centre des chèques postaux de Bangui (République Centrafricaine) la décharge totale de responsabilité	296
Délibération n° 2/CE.-63 du 4 décembre 1963 portant remaniement du budget de la caisse d'épargne pour l'exercice 1963	288	Acte n° 26-64-459 du 12 février 1964 accordant à l'ex-receveur principal du bureau de Brazzaville RP la décharge partielle de responsabilité ..	296
Acte n° 14-64-453 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 9-63 du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de l'office équatorial des postes et télécommunications	288	Acte n° 27-64-435 du 12 février 1964 arrêtant en recettes et en dépenses le budget annexe du service commun de contrôle du conditionnement, exercice 1964	296
Délibération n° 4-63 du 4 décembre 1963 portant fixation des taxes applicables aux stations et liaisons radioélectriques privées	288	Acte n° 28-64-459 du 12 février 1964 constatant les résultats de l'exercice 1962 du budget annexe du central mécanographique	297
Acte n° 15-64-454 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 10-63 du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de l'office équatorial des postes et télécommunications	288	Acte n° 29-64-443 du 12 février 1964 arrêtant le budget du central mécanographique de la conférence des Chefs d'Etats de l'Afrique équatoriale, exercice 1964	298
Délibération n° 10-63 du 4 décembre 1963 portant approbation de la réglementation applicable aux télégrammes en « compte transféré » et fixation des taxes et surtaxes particulières à ces télégrammes	289	Acte n° 30-64-442 du 12 février 1964 constatant les résultats de l'exercice 1962 du budget annexe des bureaux des douanes	299
Acte n° 16-64-455 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 11-63 du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de l'office équatorial des postes et télécommunications	289	Acte n° 31-64-445 du 12 février 1964 portant insertion du titre III nouveau dans la convention portant organisation de l'Union douanière équatoriale	300
Délibération n° 11-63 du 4 décembre 1963 portant fixation de la taxe applicable aux télégrammes de presse et aux télégrammes d'Etat	289	Acte n° 32-64-445 du 12 février 1964 fixant la répartition des compétences entre la direction des bureaux communs des douanes centrafricaine, du Congo et du Tchad	301
Acte n° 17-64-456 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 12-63 du 27 janvier 1964 du conseil d'administration de l'office équatorial des postes et télécommunications	290	Acte n° 33-64-448 du 12 février 1964 mettant gracieusement à la disposition de la direction des douanes du Congo, les deux bâtiments de l'ex-bibliothèque du Gouvernement général de l'A.E.F.	305
Délibération n° 12-63 du 27 janvier 1964 portant complément des taxes et redevances du service Téléx	290	Acte n° 34-64-439 du 13 février 1964 fixant pour l'année 1964 le pourcentage du prélèvement à opérer sur les liquidations effectuées par les bureaux communs des douanes en vue de couvrir leurs dépenses	305
Acte n° 18-64-457 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 3-62 du conseil d'administration de l'office équatorial des postes et télécommunications	291	Acte n° 35-64-439 du 13 février 1964 arrêtant le budget annexe du service des bureaux communs des douanes, exercice 1964	306
Délibération n° 13-63 du 27 janvier 1964 portant modification des taxes et redevances applicables aux abonnements téléphoniques résidentiels	292	Acte n° 36-64-441 du 12 février 1964 arrêtant le budget du secrétariat général de la conférence des Chefs d'Etat de l'Afrique équatoriale, exercice 1964	307
Acte n° 19-64-462 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 5-63/CE. du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de la caisse d'épargne	292	Acte n° 37-64-438 du 13 février 1964 décidant l'achat en pleine propriété à la conférence des Chefs d'Etat de la villa H 46	308
Délibération n° 5-63/CE. du 4 décembre 1963 décidant du placement à moyen terme de certains fonds d'épargne	292		
Acte n° 20-64-463 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 6-63/CE. du 27 janvier 1964 du conseil d'administration de la caisse d'épargne	293	Propriété minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété foncière	
Délibération n° 6-63/CE. du 27 janvier 1964 décidant du placement à moyen terme de certains fonds d'épargne	293	Service des mines	309
Acte n° 21-64-452 du 12 février 1964 approuvant la délibération n° 8-63 du 4 décembre 1963 du conseil d'administration de l'office équatorial des postes et télécommunications	293	Service forestier	309
Délibération n° 8-63 du 4 décembre 1963 portant adoption du budget de l'office	293	Domaines et propriété foncière	310
		Conservation de la propriété foncière	310
		Avis et communications émanant des services publics	
		Avis d'appel d'offres n° 2520	311
		Caisse centrale de Coopération économique (situation au 30 novembre 1963)	311
		Annonces	311

REPUBLIQUE DU CONGO

Ordonnance n° 64-9 du 4 mars 1964 approuvant le plan intérimaire de développement économique et social de la République du Congo.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution notamment en ses articles 54 et 87 ;
Après avis du conseil économique et social ;
Après avis de la cour suprême ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Art. 1^{er}. — Est approuvé le plan intérimaire de développement économique et social de la République s'étendant aux années 1964 à 1968.

Le Gouvernement est chargé de la mise en œuvre de ce plan.

Art. 2. — Les grandes masses des investissements prévus par le plan et leur répartition par secteur sont indiquées au tableau annexé à la présente ordonnance.

Art. 3. — Le financement de l'ensemble du programme sera assuré :

Par le budget d'équipement voté annuellement sur les ressources propres de l'Etat ;

Par les contributions de toute nature provenant de l'aide extérieure ;

Par des emprunts ;

Par des apports en capital et en crédit provenant des secteurs privé et semi-public.

Art. 4. — Le montant du budget d'équipement pour les années 1964 à 1968 ne pourra être inférieur au total à 4.124.000.000 C.F.A..

Art. 5. — Le Gouvernement est habilité à prendre toutes mesures propres à assurer la réalisation des objectifs du plan et notamment :

A négocier toute convention et accord relatifs à l'aide extérieure ;

A contracter des emprunts sous réserve de l'approbation à l'Assemblée nationale ;

A créer des sociétés de développement et d'aménagement ;

A prendre des participations financières au capital de sociétés ou organismes concourant à l'exécution du plan ;

A faciliter le crédit en faveur des entreprises qui participent à la réalisation du plan ;

A agréer des sociétés au bénéfice de régimes fiscaux privilégiés.

Art. 6. — La présente ordonnance qui sera publiée selon la procédure d'urgence sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 4 mars 1964.

Alphonse MASSAMBA-DÉBAT.

Par le Président de la République :

Le premier ministre,
P. LISSOUBA.

*Le ministre d'Etat chargé de l'intérieur,
et de l'office du Kouilou,*
G. BICOUMAT.

*Le ministre d'Etat, chargé de la santé
publique, de l'éducation nationale,
des affaires sociales et de la population,*
B. GALIBA.

*Le ministre des affaires étrangères
et de l'information,*
Ch. GANAÔ.

*Le ministre du plan, T. P., transports,
chargé des relations avec l'A.T.E.C.,*

P. KAYA.

*Le ministre des finances, des postes
et télécommunications,*

E. EBOUCKA-BABACKAS.

*Le ministre de la justice,
garde des sceaux,*

P. MORLENDÉ-OCKIEMBA.

*Le ministre du travail
et de la fonction publique,*

G. BETOU.

*Le ministre du commerce, de l'industrie,
des mines, chargé de l'ASECNA
et de l'aviation civile,*

A. MATSIKA.

—oO—

TABLEAU ANNEXE

*Programme prévisionnel portant sur un montant
global de cinquante milliards.*

GRANDES MASSES ET SECTEURS

A. - Développement rural :

Agricole	7 %
Industries agricoles	6 %
Industries des forêts	5 %
Equipement rural y compris programme routier	10 %

B. - Industries et services :

Mines	26 %
Services	6 %
Industries diverses	12 %

C. - Infrastructure :

Transport	7 %
Télécommunications	1 %

D. - Urbanisme :

Citadin	11 %
Rural	5 %

E. - Equipement social :

Enseignement	2 %
Santé	2 %

—oO—

Ordonnance n° 64-10 du 10 mars 1964 relative aux pouvoirs d'investigation de l'inspection générale de l'administration en matière financière.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 8 décembre 1963 ;
Vu l'ordonnance n° 63-5 du 16 septembre 1963, relative aux pouvoirs d'investigation de l'inspection générale de l'administration en matière financière ;

Après avis de la cour suprême ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Art. 1^{er}. — L'ordonnance n° 63-5 du 16 septembre 1963 est à compter du 16 décembre 1963, prorogée pour une durée de trois mois.

Art. 2. — La présente ordonnance qui sera publiée suivant la procédure d'urgence sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 mars 1964.

Alphonse MASSAMBA-DEBAT.